



BRULLANOVES

»» Commune de Brouilla

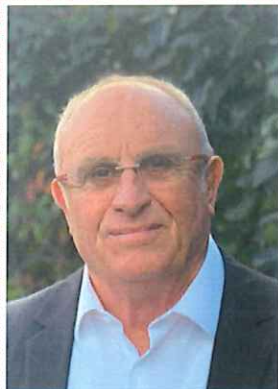
Bulletin bimestriel
SEPTEMBRE—OCTOBRE
2020

41^{ème} Année

Sommaire :

- * Le mot du Maire
- * Magasin solidaire EEL
- * Situation sanitaire
- * Conseil municipal du 02 septembre 2020
- * Vidéo protection
- * Informations
- * Sécurité routière
- * Défilé du 11 novembre
- * Informations
- * Bibliothèque municipale
- * Rentrée des classes
- * On nous prie d'insérer
- * Brouilla nature
- * On nous prie d'insérer
- * Informations utiles

LE MOT DU MAIRE



*Maire de Brouilla
Vice-Président de la
Communauté de Commu-
nes des Aspres en charge
des déchets
Vice-Président du
Sydetom 66 en charge des
Finances*

Mes chers concitoyens

Cela est un réel plaisir de reprendre la plume en tant que maire afin de vous remercier vivement de la confiance que vous nous accordez une nouvelle fois. Notre histoire durera donc six années supplémentaires, sauf impératif. Une histoire riche de moments privilégiés, d'amitié, j'ose le dire, de confiance et de reconnaissance que vous nous témoignez régulièrement. Elle est riche aussi car nous avons parcouru ensemble un chemin, long pour certains, mais ô combien ambitieux où chacun peut et doit trouver sa place. Nous voudrions remercier toutes les équipes précédentes, vraiment, pour le travail remarquable effectué. Nous savons que nous pouvons encore compter sur eux et Brouilla aussi.

Mais revenons un peu aux élections. Cela remonte à quelques mois déjà ; rien ne nous a été épargné, outre la désinformation par certains, les contres vérités par d'autres, les faux bruits, etc..., Brouilla a eu droit à une campagne intense de tracts de candidats, ce qui est normal, même si les contenus font apparaître une méconnaissance totale du village, des dossiers et de la vie de village. A cela s'ajoute des communications de collectifs ou pas sur un sujet bien particulier, « l'étude Eolienne de Engie » qui ont fleuri dans nos boîtes au printemps, et qui se disaient non électoralistes.

Il est fort étonnant de communiquer autant en période électorale et de dire que cela n'a rien à voir avec le scrutin. Il est fort étonnant aussi lorsque les communications n'ont rien à voir avec un scrutin, de les arrêter au lendemain de celui-ci. Les fleurs de printemps sont éphémères.

Brullanenques, Brullanencs, vous avez été juges, la démocratie s'est exprimée pleinement et comme nous l'avions écrit, vous n'avez pas été dupes ; encore une fois nous vous en remercions vivement. Nous ne voulions pas revenir sur tout cela, mais le comportement de certains : démission au lendemain de l'élection, manque de respect aux électeurs, vociférations dans les rues, invectives envers les élus et certains personnels communaux, attitudes non respectueuses, non-respect du suffrage universel... nous y ont contraint.

Tous les habitants de Brouilla répondant à certains critères de la loi peuvent être candidats. Cela est la démocratie, même s'ils ne font que dormir au village, même s'ils ne participent en rien à la vie de la communauté et même s'ils ne sont pas domiciliés à Brouilla.

Tous les habitants de Brouilla ont le droit d'épouser les idées d'un candidat mais ils doivent aussi respecter les idées des autres et respecter le vote démocratique. Aujourd'hui, une de nos premières tâches est de panser les plaies, retrouver la sérénité et aller de l'avant ensemble. Nos bureaux dans la maison de verre qu'est la mairie sont ouverts à toutes les personnes de bonne volonté ayant pour seul but l'avenir de Brouilla, de ses enfants et de ses habitants.

Revenons à aujourd'hui, au lendemain de notre élection, nous avons dû faire face à une crise sans précédent depuis la grippe dite « espagnole ». Notre expérience, nos connaissances, nos dispositifs en place depuis longtemps pour gérer les problèmes, notamment climatiques jusqu'à cette crise sanitaire, nous ont permis d'éviter le pire et de répondre à la demande des personnes les plus exposées. Ainsi l'hygiène des rues a été respectée, un accueil téléphonique en la maison commune a été mis en place, les dernières informations étaient inscrites sur le site, une livraison à domicile d'alimentaire et pharmaceutique a vu le jour, ainsi que la confection de masques tissu par des bénévoles du village.

Nous tenons à remercier vivement l'ensemble du personnel communal qui est intervenu, la liste Brouilla Demain dans son intégralité pour son implication ainsi que toutes les petites mains qui ont œuvré sans compter afin d'atténuer l'impact de cette épreuve.

La pandémie COVID qui sévit depuis le printemps est une dure épreuve pour tout le monde, cela dit aucun décès n'est à déplorer pour le moment sur la commune et nous nous en réjouissons.

Financièrement, elle représente une dépense non prévue, à aujourd'hui de 40 000 euros environ : société de désinfection, achat de masques, société de propreté des rues, etc...

Nous avons dû faire face à cela, nous savons faire ! Nos enfants ont dû s'adapter à de nouvelles contraintes et nous avons dû adapter le site scolaire afin de faire face à cette crise. Nous remercions vivement tous les intervenants ainsi que l'ensemble du corps enseignant qui ont fait preuve d'abnégation, de professionnalisme, de réactivité et d'implication, comme à leur habitude d'ailleurs, afin que tout se passe au mieux, cela n'a pas été facile, soyez en convaincus.

Le tissu associatif ainsi que les manifestations de la mairie (cortège, feux de la Saint Jean, mise en place du conseil municipal, etc...) ont été mis en sommeil depuis mars 2020, cela est un passage obligé mais au combien regrettable. Cela dit, la commune a décidé de maintenir les subventions aux associations, afin que dans des jours meilleurs, la fête n'en soit que plus belle. Le conseil travaille, avec un rythme lent à notre goût, vu les contraintes et le retard accumulé depuis le printemps.

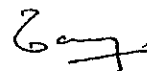
Cela dit nous sommes en phase d'installation des caméras de vidéo protection. Début 2021, la toiture photovoltaïque de la halle sera en place. Les travaux de la halle sont enfin terminés et les autorisations d'accueil du public sont obtenues.

Concernant le projet éolien, le groupe Engie Green va organiser des réunions d'information aux habitants de Banyuls-dels-Aspres et Brouilla, en mairie, afin de vous informer de l'avancement des études. Les dates seront divulguées sur leur site, en mairie et sur le panneau de communication. Tous les brullanencs pourront ainsi s'informer, poser des questions, dialoguer, échanger avec les porteurs de projets Engie Green et Cat'nr.

Ayant fait un panorama rapide du paysage communal, nous concluons nos propos : Brouilla travaille, Brouilla avance, soyez toutes et tous très prudents face à ce virus, soyez tous concernés, essayons de vivre en respectant l'autre, se protéger c'est protéger les autres. Luttons ensemble contre l'adversité et ensemble nous vaincrons.

Seul nous ne pouvons rien, ensemble nous pouvons tout !

Votre dévoué, Pierre Taurinya
Rédigé début Octobre 2020



MAGASIN SOLIDAIRE ESPOIR POUR LES ENFANTS DU LAOS

Le magasin solidaire de Brouilla ouvre grand ses portes le samedi 28 octobre de 8 heures à 17 heures non stop !! Pour un déballage de vêtements homme, femme, enfant, chaussures, livres, CD, vaisselles, et objets divers.

Et tout ceci à tout petits prix...

Evidemment les gestes barrières seront respectés (gel, port du masque, distanciation). Venez nombreux !

SITUATION SANITAIRE

A l'heure où nous imprimons ce bulletin municipal, le Gouvernement vient de déclarer la mise en place d'un nouveau confinement accompagné de nouvelles mesures restrictives (attestation dérogatoire de sortie, fermeture des commerces non indispensables, masque obligatoire à l'école dès 6 ans...).



Les attestations dérogatoires seront disponibles à partir du 30 octobre 2020 sur les sites officiels (service-public.fr ou interieur.gouv.fr par exemple). Des attestations spécifiques pour les trajets scolaires seront également nécessaires.

Ainsi, comme cela a été le cas au début de l'épidémie, la municipalité propose aux personnes seules, malades, invalides ou isolées, de se rapprocher des élus pour des courses urgentes (alimentaire, médicaments...) en appelant le 06.70.56.17.72.

Les écoles, collèges et lycées restent ouverts mais nous ne savons pas à ce jour, dans quelles conditions. Nous allons, comme vous tous, avancer pas à pas, un peu dans le flou.

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure des évolutions gouvernementales.

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**

Le site internet BROUILLA.FR sera régulièrement mis à jour, ainsi que le panneau lumineux au niveau des écoles.

Nous rappelons encore une fois qu'il faut prendre toutes les mesures de distanciation sociales, le port du masque, le lavage des mains...

Comme l'a précisé M le Président de la République : c'est un effort collectif qui conditionne une sortie de crise plus rapide.

Les 4 gestes barrières à adopter



Se laver
les mains
régulièrement



Éternuer ou tousser
dans son coude



Utiliser un mouchoir
à usage unique



Porter un masque
jetable quand on
est malade



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

ATTENTION : Cette attestation est celle utilisée pendant le 1er confinement, la nouvelle attestation sera disponible dès le 30 octobre 2020.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2020

Étaient présents : Ms TAURINYA, PÂCCIANUS, Mme BANTREIL, M COMMES, Mmes OGOZALY, ALCON, CHARVIEUX, GIRAULT, QUIEF, Ms BENNES, CAUMEIL, BARRIER, MALAUDAUD.

Absents ayant donné procuration : M Gilles COSTE à M Claude COMMES

Absents excusés : M Vincent CHARVIEUX

Secrétaire de séance : M Nicolas BENNES

La règle du quorum est respectée **OUVERTURE DE LA SEANCE : 18H37**

M le maire rappelle que le compte-rendu de la séance du 08/07/2020 a été envoyé le 16/07/2020 par mail à tous les conseillers municipaux, **pas d'observation, le compte-rendu de la séance du 08/07/2020 est validé à l'unanimité des membres votants et représentés.**

1-PROPOSITION D'ACHAT DE LA PARCELLE A422

La Safer a publié une liste de terrains en vente sur le territoire de Brouilla, l'un d'entre eux intéresse la commune. Ce terrain, situé "Cami de Bages", permettrait, une fois débroussaillé et replanté d'arbres, de protéger d'éventuels incendies (zone tampon). M le Maire précise le montant de la transaction 12 500.00€ après négociation auxquels s'ajoutent 1500.00€ de frais de prestation de service et frais d'acte. **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle A 422 et **DONNE POUVOIR** à M le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

2-NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

18h43 M BARRIER intègre la séance

M le Maire expose : La commission se réunit au moins une fois par an. Le maire, les Adjointes titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent pas siéger à la commission de contrôle. Dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles 3 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission est composée de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et de 2 conseillers appartenant respectivement à la 2ème et 3ème liste. Après consultation des conseillers municipaux, la commission de contrôle sera ainsi constituée : Mme Christelle OGOZALY, Mme Laetitia ALCON, Mme Jessica QUIEF, M Fabrice CAUMEIL et M Marc MALAUDAUD

3-MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DU REGLEMENT INTERIEUR (DELIB 442020 DU 8 JUILLET 2020)

Le contrôle de légalité n'a pas validé un point du règlement intérieur du conseil municipal et demande une modification de l'article 7 du dit règlement. Après correction l'article 7 sera rédigé comme suit : **La commission d'appel d'offre est constituée par le maire, par 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil, élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.** Le conseil municipal oui l'exposé, **Approuve cette modification du règlement intérieur du conseil municipal, à l'unanimité.**

4-ATTRIBUTION DU CHANTIER DE VIDEOPROTECTION

M le Maire souhaite porter à la connaissance de son conseil le résultat de la consultation concernant le marché de travaux de vidéo protection qui peut se résumer ainsi : une quinzaine d'entreprises ont retiré le dossier sur la plateforme aws, 7 entreprises ont participé à la visite sur site obligatoire, 2 offres ont été déposées.

1/ INEO INFRACOM en candidat seul : 83 962,22 € HT installation et maintenance 3 ans

2/ ASC ELECTRONIQUE, PYRENEES SECURITE SYSTEM et CITEOS en groupement conjoint non solidaire avec mandataire ASC ELECTRONIQUE, cotraitant PYRENEES SECURITE SYSTEM et en sous-traitant CITEOS : 99 263.02€ HT soit 119 115.62 € TTC installation et maintenance 3 ans

L'offre retenue est celle de INEO INFRACOM. Le conseil municipal oui l'exposé de M le maire, **Prend note et approuve le choix de l'entreprise INEO INFRACOM pour la mise en œuvre d'une vidéo protection urbaine sur la commune de BROUILLA.**

5-AVENANTS AU MARCHE DE LA HALLE DES SPORTS

M le Maire explique que suite à la visite de la Socotec (entreprise missionnée pour assurer les contrôles techniques et contrôle de sécurité tout au long du chantier), nous avons eu des demandes spécifiques :

Des devis ont été présentés en mairie pour le chantier de la halle :

1/SNE suite au changement de classement du bâtiment, la SOCOTEC a formulé des demandes concernant la sécurité. Alarmes anti feu et modification au niveau du tableau électrique pour un montant 3845.47 € HT.

2/DECAL supplément pour 2 portes coupe feux (locaux sportifs hall d'entrée) pour un montant de 2380 €HT.

3/FERRER et fils peinture du bardage en partie avant du bâtiment en plus des prestations du marché pour un montant de 220.50 € HT.

Le conseil municipal ouï l'exposé de M le maire, **prend note et autorise M le Maire à signer les devis supplémentaires au marché de la Halle des sports.**

6 - NUMEROTATION ROUTE DE SAINT JEAN

M Claude COMMES qui explique les difficultés que rencontrent les riverains de la Route de Saint Jean Lasseille lors de livraisons ou de la distribution du courrier, il explique que la numérotation s'arrête au numéro 6 et propose de prolonger celle-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants ou représentés, valide la proposition ci-dessus et **DONNE POUVOIR** à M le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

7 - MAISON GAGO

M le Maire reprend l'historique concernant le bâtiment dit "Maison GAGO", racheté en avril 2018 suite à un arrêté de péril en 2015 et au relogement de ses propriétaires en 2016. Il relate toutes les difficultés rencontrées au fur et à mesure de l'avancée du dossier notamment par rapport aux dernières préconisations de l'ingénieur béton mandaté par le bureau d'étude en charge des travaux. Face aux risques d'effondrement de la bâtisse et des bâtisses voisines, face au surcout engendré par des travaux de sécurisation, les élus ouvrent une réflexion sur la possibilité de démolir la maison GAGO et le salon de coiffure attenant en proposant un échange de locaux à la gérante du salon. Cette solution qui permettrait d'élargir le passage en centre de village, ne pourra être réalisée qu'après accord des bâtiments de France. M le Maire explique qu'il engagera sous peu des démarches auprès de M le Sous-préfet et des Bâtiments de France afin d'apporter une solution sécuritaire durable. Le conseil municipal ouï l'exposé de M le Maire, **Approuve la modification la démarche, Autorise M le Maire et ses Adjointes à poursuivre les démarches et négociations auprès des différents acteurs de ce dossier en vue de la démolition de la maison GAGO.**

8 - JOURNEES DU PATRIMOINE DU SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020

M le Maire demande des volontaires pour tenir une permanence le samedi de 10h à 11h30 et le dimanche de 10h à 12h00 afin d'accueillir des visiteurs. Sont volontaires pour la permanence du samedi 19 septembre : Elodie Girault et Jessica Quief ; sont volontaires pour la permanence du dimanche 20 septembre : Maryse Charvieux et Christelle Ogozaly. M le Maire informe l'assemblée des particularités de l'Eglise Sainte Marie de Brouilla et de l'intérêt patrimonial qu'elle renferme (vierge en bois polychrome classée, portail en marbre classé...).

9 - SUBVENTION ECOLE 2019/2020

M le Maire explique que chaque année la commune attribue une subvention aux écoles de 45€ par élèves qui se décompose en 2/3 voyage, 1/3 investissement. La somme prévue à l'investissement est virée sur le compte de la coopérative scolaire. Cette année le montant est de 2370.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **Accorde une subvention à l'Ecole de Brouilla d'un montant de 2370.00 € et Autorise le Maire à procéder au mandatement de cette somme.**

La séance est levée à 19h58

VIDEO PROTECTION

Lors de sa visite le 26 octobre 2020, le Sous-Préfet de Céret Mr Jean-Marc BASSAGET, en présence d'élus de Brouilla, du Capitaine de la Compagnie de Gendarmerie de Perpignan, du Lieutenant DUVAL de la Gendarmerie d'Elne, du Brigadier Chef de la Police Municipale de Brouilla et de plusieurs administrés membres du dispositif « Participation Citoyenne » a validé l'ensemble du système de vidéo protection en cours d'installation dans la commune.

Au total, 16 caméras fixes implantées sur 8 sites, à savoir : toutes les entrées du village et le groupe scolaire/halle des Sports. Il y a aussi un local dédié à l'exploitation des données. Tout ceci sera en service à la fin du mois d'octobre 2020.

INFORMATIONS

OPERATION BRIOCHE 2020

L'Unapei 66 doit s'adapter à une situation sanitaire compliquée et incertaine. C'est en tant que responsable de personnes fragiles que l'Unapei a décidé que l'opération Brioche, cette année, serait l'opportunité pour lancer une campagne d'appel au don.

C'est donc avec beaucoup de regrets mais par une décision assumée que l'opération Brioche 2020 sera sans brioche !

Une campagne de communication importante d'appel au don va être lancée. Ces dons pourront être réalisés via le site internet : www.unapei66.org.

TRANSPORT A LA DEMANDE LIGNE BUS BROUILLA—ELNE

Il s'agit d'un transport mis en place sur réservation préalable, au plus tard la veille du déplacement avant 16 heures au 0 806 80 80 90 / 04 68 68 24 08 ou par mail : transportoccitanie.66@laregion.fr. Lors de la réservation, l'usager précisera le nombre de personne et le point d'arrêt sélectionné pour la prise en charge et la dépose.

Horaires du lundi au samedi :

Départ de Brouilla (arrêt « avenue Clémenceau » ou « arrêt pont ») : 08:50

Départ de Elne (arrêt « agence Ifac ») : 12:00

TOURNEE DES ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

La collecte des ordures ménagères a lieu tous les LUNDIS, à partir de 5 heures.

La collecte du tri sélectif a lieu le MERCREDI, tous les quinze jours, SEMAINE PAIRE, soit :

Novembre 2020 : mercredi 11 et mercredi 25

Décembre 2020 : mercredi 9 et mercredi 23

Janvier 2021 : mercredi 13 et mercredi 27



RESULTATS DES ANALYSES D'EAU

Les conclusions sanitaires sur l'eau prélevée le 10 septembre 2020 sont les suivantes : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les résultats sont affichés en mairie.

DISTRIBUTION DU COURRIER

Des courriers concernant les administrés n'ont pu être déposés dans les boîtes aux lettres faute de nom. Afin de faciliter cette démarche et d'éviter toute erreur par la Poste, les livreurs ou la mairie, il est demandé à chacun de bien vouloir inscrire leur nom sur leur boîte aux lettres.

BADGES DECHETTERIE

Il est rappelé que pour accéder à la déchetterie de Thuir ou Trouillas, il est désormais nécessaire de présenter un badge que vous pouvez demander en mairie, muni de votre carte grise et d'un justificatif de domicile.

Les horaires ont été harmonisés et sont valables toute l'année : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30 ; fermé le dimanche.

COLLECTE DE SANG

L'établissement Français du Sang organise sa prochaine collecte de sang le vendredi 04 décembre 2020 de 15h à 19h30, à la salle Rouzaud de la Mairie.

La collecte se fera sur rendez-vous par le biais du site internet : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr> ou de l'application mobile « Don de sang ».

POLICE MUNICIPALE – SECURITE ROUTIERE

A l'initiative de la Police Municipale, la mairie a mis en œuvre la sécurité routière à l'école primaire.

Une démarche qui a débuté en octobre et qui va se poursuivre durant toute l'année scolaire afin de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge aux dangers de la rue.

Cette activité préventive et éducative se concentre particulièrement sur les comportements sécuritaires afin de créer des automatismes qui éviteront des accidents.

Les actions commencent dès le CP avec une sortie pédestre visant à identifier les dangers de la route autour de l'école et à traverser les passages pour piétons. Pour la suite de la scolarité, la Police Municipale dispensera une formation sur les panneaux de signalisation, les dangers à vélo ou encore les comportements responsables et ceux à éviter.

Pour concrétiser cet enseignement, un concours de dessin sur un thème de la sécurité routière sera organisé et les élèves de CE2 passeront un examen pour obtenir le permis piéton.

DEFILE DU 11 NOVEMBRE

Au vu des nouvelles dispositions, Monsieur le Maire et le conseil municipal précisent que la cérémonie du
Mercredi 11 novembre 2020

Sera célébrée en présence des élus uniquement, un dépôt de fleurs aura lieu à la Place des Anciens Combattants et au Monument aux Morts, place de l'Eglise.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Présence de Claude Massé à la Bibliothèque

Monsieur Christophe Massé, petit-fils de Ludovic et fils de Claude, a fait don à la Bibliothèque Municipale de Brouilla d'une quarantaine de publications (livres d'art, fascicules...) autour de la vie et l'œuvre de son père, décédé en 2017.

Ces ouvrages sont disponibles à la bibliothèque en consultation sur place. N'hésitez pas à venir les découvrir, certains sont remarquables par leur texture, leur thème. Tous sont intéressants à des degrés divers.

Un grand merci ému à Christophe pour cet honneur qui est rendu à notre petit village, qui accueille ainsi un peu de l'artiste inclassable que fut Claude Massé, plasticien, créateur des « patots » en liège, de collages inventifs, et connu bien au-delà de l'hexagone.

INFORMATIONS

ATELIER D'ACCOMPAGNEMENT A L'INFORMATIQUE POUR LES SENIORS

La communauté de communes des Aspres propose des ateliers d'initiation à l'informatique pour les aînés du territoire de la CC des Aspres, de manière collective et gratuite, les mardis et les jeudis de 9h à 11h, sur inscription préalable au 06.11.94.96.07, à la Salle Multimédia de la Maison des Jeunes et de la Culture à Thuir.

PROTECTION DES COMPTEURS CONTRE LE GEL

Il est rappelé que les compteurs d'eau doivent être protégés contre le gel par les propriétaires ou les locataires, y compris ceux placés sur les clôtures ou sur les trottoirs.

En cas de détérioration par le gel, le remplacement du compteur est à la charge de l'abonné.

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE VOUS INFORME SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS GOUVERNEMENTALES

Retenez bien ces dates :

1- le mercredi 11 novembre, à partir de 17h

La soirée qui devait être consacrée à Albert Camus (nous commémorons le 60ème anniversaire de sa mort) ayant été annulée en mars dernier, aura donc lieu ce 11 novembre. Pourquoi cette date ?

Albert Camus était orphelin de père, décédé lors de la guerre de 14-18.

Dans son dernier livre « le premier homme », plusieurs pages, très émouvantes, évoquent la figure de ce père, disparu trop tôt. Cet hommage à une des nombreuses victimes de la guerre sera un prolongement à la cérémonie du matin.

Quelques panneaux nous serviront d'aide mémoire afin de mieux situer l'homme, écrivain engagé, dans son siècle. Des livres seront mis à la disposition des participants afin que nous puissions lire certains passages « coup de coeur ».

Voici quelques titres tirés de son œuvre :

- Articles de presse d' « Alger Républicain »
- Noces
- L'Etranger
- La Peste (une étrange résonance avec la pandémie actuelle)
- Le premier homme, ouvrage inachevé, trouvé dans la sacoche personnelle de l'auteur lors de l'accident qui lui coûta la vie en janvier 1960.

La lecture de ces extraits sera interrompue par quelques scènes de sa pièce de théâtre « les justes », lues à quatre voix.

Nous évoquerons donc le méditerranéen, épris de lumière et de mer, le résistant, le polémiste, le romancier, peut-être aussi l'amant (correspondance A. Camus - Maria Casares).

2- le jeudi 12 novembre

C'est à partir de cette date que la bibliothèque sera à nouveau ouverte le jeudi. Donc, nous revenons à nos heures d'ouverture habituelle :

le mercredi matin de 10h à 12h
le mercredi après midi de 16h30 à 18h
le jeudi après midi de 16h30 à 18h

3- le vendredi 27 novembre de 18h à 19h

Nous vous invitons à vivre **UN MOMENT DE POESIE** consacré à la Jeunesse et à l'Ephémère.

Nous rendrons hommage à des météores qui ont vécu trop brièvement, mais qui nous ont laissé de beaux textes.

Ainsi :

- Pernette du Guillet (1518-1545)
- Jean de la Ville de Mirmont (1886-1914)
- Louis Chadourne (1880-1925), ces deux poètes ayant été victimes de la 1ère guerre mondiale.
- René-Guy Cadou (1920-1951)
- Alicia Galiene, plus près de nous, décédée à 20 ans (elle était la cousine du comédien Guillaume Galiene).

N'oublions pas Arthur Rimbaud, dont l'œuvre a été composée dès l'âge de 16 ans, abandonnant la littérature à 20 ans.

Plusieurs textes de ces poètes seront ce soir-là disponibles. Mais d'autres poèmes, écrits par des auteurs (de tous âges !) seront les bienvenus.

Si le cœur est vagabond, nous saurons raison garder ! Nous avancerons dans les mots masqués et distants, et la voix sera d'autant plus précieuse.

Notre soirée aura pour « Parrain » Nicanor PARRA, décédé (toujours jeune !) à 103 ans, bien comptés. Il était le frère de la chanteuse Violetta PARRA, voix chilienne bien connue.

RENTREE DES CLASSES

Quelques photos de la rentrée de septembre 2020.....



ON NOUS PRIE D'INSERER

Mon ami

Il est mort mon ami, couché sur le sable
De faim et de froid, malade et désemparé
Et ce vent infernal qui souffle en rafales
Couvre de sable son corps recroquevillé !

Il est mort mon ami en regardant la mer
Il me disait souvent « si j'étais bon nageur
Je pourrais m'évader et quitter cet enfer
Loin de ces barbelés et de tant de douleur ! »

Il est mort mon ami sur le sol de la France
La terre d'asile qu'il ne connaissait pas
Aujourd'hui c'est moi qui le pleure en silence
Il aurait mieux valu qu'il tombe au combat !

Il n'aurait pas vécu toutes ces humiliations
Il n'aurait jamais vu la tragédie des camps
Il est mort mon ami sous le ciel du Roussillon
Il est mort mon ami il n'avait que vingt ans !!!

Annie Franco

BROUILLA NATURE

Deux évènements pour la reprise des activités de Brouilla Nature sur le terrain :

- le 6 septembre, nous étions une douzaine de personnes pour un nettoyage sur la petite route des vignobles de Cabrères où des dépôts sauvages nous ont été signalés, puis au bord du Tech.

- le 27 septembre, nous étions une quarantaine de bénévoles avec les enfants.

Les kits de protection ont été offerts par Les magasins LECLERC.

Nous avons nettoyé les accès à Brouilla : route d'Ortaffa jusqu'à la station d'épuration, route de Saint Jean Lasseille, et un ramassage important sur les berges du Tech.

Cette matinée s'est terminée par un apéritif offert par Brouilla Nature et un tirage de lots offerts par le Crédit Agricole de St Génis des Fontaines.

Hélène Llobet nous a appris à fabriquer de la lessive à partir de produits simples et naturels. Beaucoup d'intéressés ont appréciés.

A noter l'aide de la mairie pour le transport des déchets jusqu'aux ateliers municipaux. Le rassemblement pour ces deux évènements ont eu lieu aux ateliers municipaux, ce qui a facilité la logistique et le tri.

Merci à tous les participants.

Un prochain ramassage important se fera probablement sur les berges du Tech, car beaucoup de déchets sont prêts à prendre la mer. Nous devons plutôt les diriger vers le centre de tri.

De plus, les lieux ont beaucoup plu aux enfants, c'était un peu l'aventure, nous appellerons cette sortie Brouilla Aventure.

En photo, l'ensemble des Bénévoles et les enfants se restaurent après le ramassage.



PETITES INFOS PRATIQUES :

- Retrouvez nous dans Facebook sur le groupe « Brouilla Nature ». Vous pouvez y retrouver la recette d'Hélène.

- Si vous constatez une pollution lors de vos ballades dans la nature, n'hésitez pas à nous en informer. Nous en tiendrons compte pour nos prochains nettoyages.

Personnes à contacter :

Christian ARMANET au 06-78-77-31-33

Mail : christian.armanet@orange.fr

ou Hélène LLOBET au 06-03-22-29-33

ON NOUS PRIE D'INSERER

REMERCIEMENTS

Monsieur Francisco PINONOS et ses enfants remercient toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Madame Dionisia PINONOS.

INFORMATIONS UTILES

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale est ouverte au public le Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h00 et le jeudi après-midi de 16h30 à 17h30.

DÉCHETS VERTS

Vous pourrez déposer vos déchets verts les 1er jeudi et 3ième samedi de chaque mois (de 8h30 à 10h30) au dépôt du Tech, sous réserve d'une inscription en mairie.

ASSISTANTE SOCIALE

Reprise des permanences les 1er et 3ème Mardis du mois, en mairie, de 10h à 12h, sur rendez-vous.

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Vous venez de faire 16 ans ?! Pensez à vous faire recenser en mairie muni du livret de famille et de votre carte d'identité. Lors de la journée d'appel de préparation à la défense, un certificat de participation vous sera remis. Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

PIJ

Le service jeunesse de la C.C. des Aspres vous invite à venir vous inscrire pour cette nouvelle année à la section accueil de loisirs adolescents. Le dossier d'inscription peut être imprimé ou retiré directement sur le blog :

<http://servicejeunessecaspres.unblog.fr>

Contact : Mickael DEJOYE : 06 19 36 60 67

Email : pj.brouilla@cc-aspres.fr

ENCOMBRANTS—DECHETTERIE

Prochaines collectes des encombrants (à sortir sur le trottoir la veille) :

- Mardi 3 novembre : s'inscrire avant le 30 octobre.
- Mardi 1 décembre : s'inscrire avant le 27 novembre.

DECHETTERIE ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30,

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage des conteneurs :

- Bac vert (ordures ménagères) : un seul passage par semaine le lundi (à partir de 5 heures du matin).
- Bac jaune (tri sélectif) : 1 passage par quinzaine, le mercredi (à partir de 5 heures du matin) semaine paire.

En cas de détérioration du bac, appelez la mairie.

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE

« LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants de partager des activités créatives, culturelles et sportives, des sorties, des jeux..., les mercredis et pendant les vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à 18h, à l'école élémentaire de Banyuls Dels Aspres (contact 06.46.06.08.84).

RÉCUPERATION ET RECYCLAGE

* LE VERRE

7 conteneurs à verre sont à votre disposition :

- Parking de la mairie
- Parking des écoles
- Espace Ludovic Massé
- Rue du Tech
- Route de la gare
- Lotissement Jardins del Conte
- Rue de Pourteills

* LES PILES

- Un point de collecte à la mairie

* LE TEXTILE

Un conteneur à linge est à votre disposition sur le parking de la mairie, et un second sur le parking des écoles, vous pouvez y déposer tous types de vêtements, linge de maison, peluches, maroquinerie et chaussures nouées par paires (dans des sachets fermés).

Sont interdits : les oreillers, matelas et linges sales ou mouillés.